

DGOS

Direction générale de l'offre de soins

Organiser, moderniser,
innover: quelles avancées
pour les patients

Jean-Olivier ARNAUD / Philippe VIGOUROUX

**Conférence des directeurs généraux de CHU
&
Commission recherche innovation**

Vers une gouvernance territoriale renforcée ?

Jean-Olivier ARNAUD / Philippe VIGOUROUX

Conférence nationale des directeurs généraux de CHU
&
Commission recherche innovation

I : Pourquoi un pilotage territorial de la recherche ? 16 octobre 2015

❖ Est-ce une priorité nouvelle ?

➤ Logique de concentration / sélection

- INSERM / CNRS
- IDEX
- IHU / FHU

➤ Logique de spécialisation

Filières spécialisées :

- Maladies rares
- Grandes cohortes nationales, réseaux nationaux
- Sociétés savantes
- INCa, plan cancer
- Plan Alzheimer, centres COEN ...
- Etc ...

❖ Une responsabilité de nos établissements de santé, acteur de recherche et de soins, animateur de leur territoire

□ Le CHU :

- Un acteur fort au service du développement sanitaire de son territoire
- Un acteur de santé se différenciant par l'innovation
- Un acteur créateur de valeurs économiques, sociales et industrielles
- Un acteur porteur de visibilité internationale au travers de ces partenariats internationaux académiques et industriels

❖ La recherche en santé des établissements hospitaliers existe et doit être cordonnée et financée

- C'est le sens des différentes circulaires qui ont organisé la recherche hospitalière
- Il convient d'associer les équipes de CH qui le souhaitent :
 - Elargir et accélérer les inclusions et les essais et étendre les cohortes ;
 - Favoriser la diffusion des méthodes de la recherche clinique ;
 - Ne pas couper les liens entre CHU et CH et favoriser l'attractivité et valoriser les équipes ;
 - Maintenir les accès aux progrès de la recherche et à la formation qu'elle implique.

❖ La collaboration entre les opérateurs régionaux est recherchée

- CHU / CLCC
- CHU / CHU
- CHU / EPST

➤ Elargir les équipes HU de recherche

➤ Consolider la diffusion aux CH

➤ Accompagner les plans nationaux :

- Cancer
- Alzheimer
- Maladies rares
- AVC

❖ Les sujets à traiter et les enjeux d'une politique de recherche en santé sont nombreux au niveau national

- Des enjeux nationaux en matière de recherche auxquels concourent les établissements de santé
- Des enjeux nationaux en matière de soin et d'organisation du système de soins tournée vers le patient

L'organisation territoriale en 2016

Pragmatique ...et évolutive

❖ Les 13 futures régions
métropolitaines

❖ et les DOM

❖ 8 interrégions de recherche clinique
*dont les contours seront adaptés en fonction des
missions*



P. Poulzac - ©GRCISDOM 2015



P. Poulzac - ©GRCISDOM 2015

II : Actualiser le pilotage territorial

Les propositions de la Conférence des DG (commission recherche et innovation)

❖ Les directions recherche en santé des établissements restent au centre de l'organisation territoriale

➤ Restent le niveau opérationnel dans les établissements :

- Lieu d'expertise
- Lieu d'emploi et de management

➤ Interfaces avec les autres opérateurs :

- Université / EPST
- CRBSP

➤ Interfaces avec les autres établissements de santé :

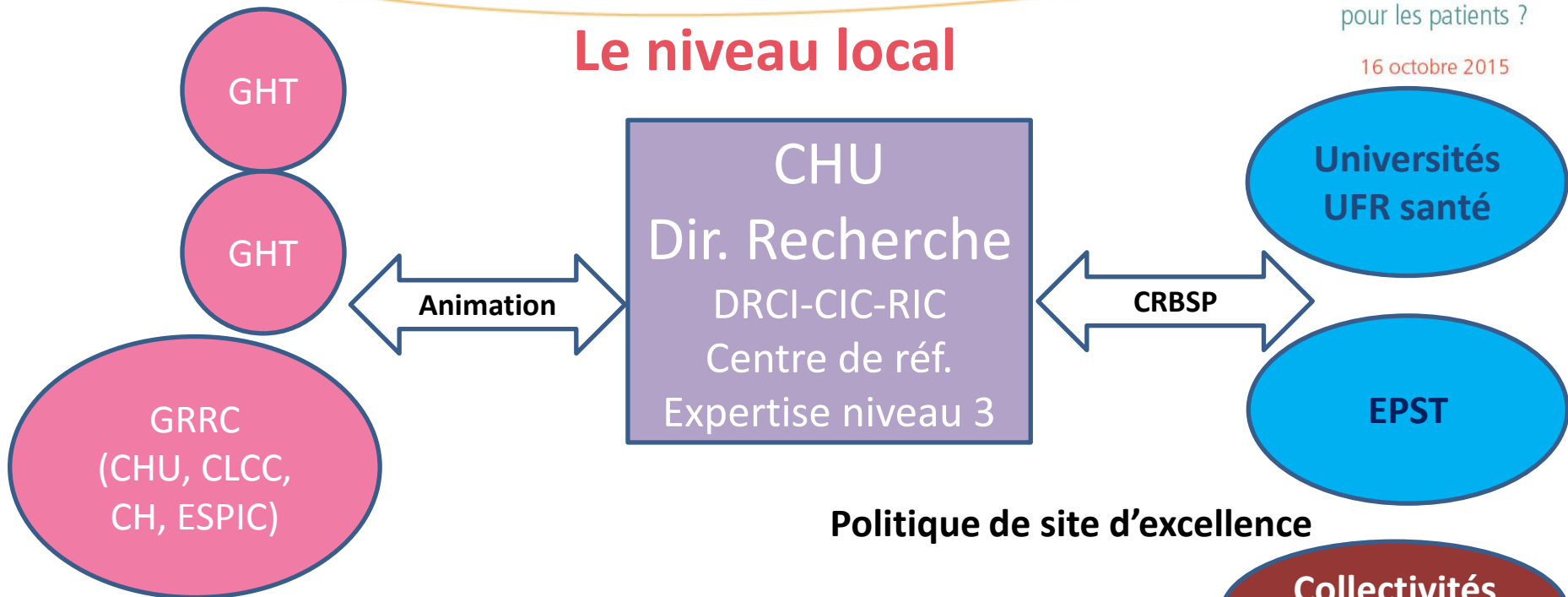
- Via les GHT
- Via les GRRC (par CHU)

➤ Avec les autres niveaux de coopération :

- GIRCI
- Cancéropôle
- CNCR

16 octobre 2015

Le niveau local



Coordination

Missions d'enseignement, de recherche de référence et de recours

Tête de réseau de recherche clinique

Promotion, appui à l'investigation, constitution de réseaux d'inclusion

Politique de site d'excellence

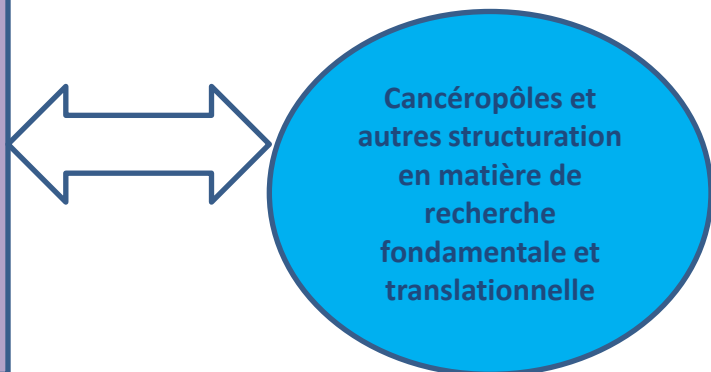
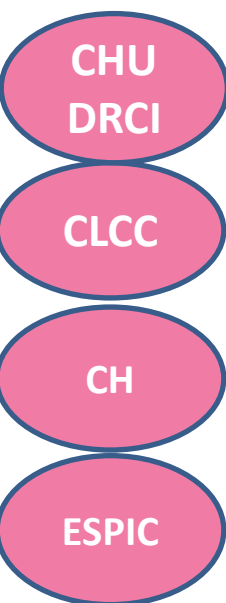
Priorités de santé

Définition conjointe des axes de recherche prioritaires



Le niveau interrégional

Un principe de subsidiarité



Coordination – Mise en cohérence

Appels à projet – Action leviers
Analyse des besoins des investigateurs
Labellisation de réseaux d'investigateurs

Mutualisation

Outils communs - Formation
Sur-compétences

Soutien au développement de la recherche émergente et Hors CHU

Soutien à l'animation territoriale
Cartographie des acteurs

Politique de recherche clinique et translationnelle

Mise en place de partenariats académiques et industriels

➤ **Le CNCR a un rôle de représentation nationale avec en charge :**

- L'organisation de la représentation nationale des Etablissements publics de santé : CHU et CH
- L'animation de la concertation de ces établissements
- et également un rôle de valorisation de ces établissements de santé, acteur de recherche